

20 avr 2020 -13:59

L'Institut en première ligne contre le « Revenge-porn »

Bruxelles, le 20 Avril 2020 – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes vient d'hériter d'une nouvelle compétence. Il est désormais un élément central dans la lutte contre le « revenge-porn ». Cette nouvelle mission réjouit l'Institut mais lui pose aussi de nouveaux défis.

La Chambre réunie en séance plénière a adopté jeudi à l'unanimité la proposition de loi qui porte sur le « revenge-porn ». Cette pratique consiste en la diffusion d'images ou d'enregistrements visuels ou audios d'une personne dénudée ou se livrant à une activité sexuelle explicite, sans son accord ou à son insu.

L'adoption de cette proposition de loi renforce les sanctions applicables et étend également les compétences de l'Institut. Il pourra désormais aller en justice dans les cas de voyeurisme et de « revenge-porn ». *« L'Institut se réjouit de cette nouvelle compétence. Elle lui donne plus d'options pour combattre le phénomène de revenge-porn et pour soutenir les victimes », se félicite Michel Pasteel, le directeur de l'Institut. Il précise que : « le revenge porn est une violence genrée. Il affecte surtout les femmes qui représentent 80 à 90 % des victimes de ce phénomène. Les conséquences pour les victimes sont souvent désastreuses ».*

Bien qu'elle soit positive, cette nouvelle compétence va demander une nouvelle organisation au niveau de l'Institut. *« Cette compétence va augmenter la charge de travail », poursuit Michel Pasteel. « Pour être plus efficace et aider les victimes de revenge-porn au mieux, l'Institut a besoin de plus de moyens », conclut-il.*

La nouvelle loi entrera en vigueur le premier juillet 2020 au plus tard et le texte qui a été voté est consultable ici : <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/0101/55K0101013.pdf>

Contact-presse

Véronique De Baets/ Liesbet Stevens

E-mail: Veronique.DEBAETS@iefh.belgique.be

Tél. : 0479 25 04 41/0485 169 139

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be